

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 6 février 2007 portant nomination au Conseil national de la spécialisation vétérinaire

NOR : AGRE0700498A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Vu le code rural, notamment ses articles R. 812-55 et R. 814-32 ;
Vu l'arrêté du 5 mars 1993 modifié relatif au Conseil national de la spécialisation vétérinaire,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le Conseil national de la spécialisation vétérinaire, dont la composition est définie par l'article R. 814-32 du code rural et précisée par l'article 2 de l'arrêté du 5 mars 1993 susvisé, comprend les membres titulaires et suppléants ci-après désignés dans les conditions prévues aux 2^o, 3^o et 4^o dudit article 2.

1^o Au titre de la profession vétérinaire :

Le président du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, ayant pour suppléant M. Gérard Faure ;
Mme Dona Sauvage, ayant pour suppléant M. Michel Martin-Sisteron ;
M. Benoît Assemat, ayant pour suppléant M. Robert Allaire ;
M. Christophe Buhot, ayant pour suppléant M. Pierre Buisson ;
M. Claude-Yves Couquet, ayant pour suppléant M. Régis Duquesnel ;
M. Maurice Roze, ayant pour suppléant M. Gilles Chaudieu ;
M. Jean-Pierre Alno, ayant pour suppléant M. Dominique Balloy ;
Mme Florence Lasvergères, ayant pour suppléante Mme Valérie Guiral-Treuil.

2^o Au titre d'enseignants-chercheurs assurant un enseignement dans les domaines ci-après indiqués :

a) Animaux de compagnie, de loisir et de sport :

M. Pascal Fayolle, ayant pour suppléant M. Eric Viguié ;

b) Biologie médicale :

Mme Brigitte Siliart, ayant pour suppléante Mme Anne-Marie Colle ;

c) Sécurité et qualité des aliments et industries agroalimentaires :

Mme Christine Vernozzy, ayant pour suppléant M. Hubert Brugère ;

d) Productions animales :

M. François Schelcher, ayant pour suppléante Mme Sylvie Chastant.

3^o En qualité de personnalité qualifiée, pour chacun des domaines indiqués :

M. Jean-François Labbe, ayant pour suppléant M. Philippe Le Coz ;

M. Didier-Noël Carlotti, ayant pour suppléant M. Eric Guaguère ;

M. Patrick Chaffiotte, ayant pour suppléant M. Jean-Yves Gauchot ;

Mme Claire Feillou, ayant pour suppléante Mme Viviane Tkaczuk-Moquay.

Art. 2. – Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 5 mars 1993 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Art. 3. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 février 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche,*
J.-L. BUËR